



HAL
open science

L'EUROPE RÉTRÉCIT SES FAMILLES

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. L'EUROPE RÉTRÉCIT SES FAMILLES : La mesure des évolutions démographiques. Informations sociales, 2004, 115, pp.6-15. halshs-01297248

HAL Id: halshs-01297248

<https://shs.hal.science/halshs-01297248>

Submitted on 4 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gérard-François Dumont – professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

L'Europe rétrécit ses familles

La mesure des évolutions démographiques



Irlande 44 %, Portugal 13 % : telle est aujourd'hui la proportion des familles avec au moins trois enfants dans ces deux pays. La moyenne se situe à 23 % au sein de l'Europe des quinze. Partout, la probabilité pour qu'une famille de trois enfants s'agrandisse encore est très faible et la proportion des femmes sans enfant augmente : telles sont les deux natures du rétrécissement des familles

Sous l'effet d'une fécondité et d'une natalité abaissées, la taille moyenne des familles diminue en Europe, que l'on considère l'ouest ou l'est du continent. En examinant plus précisément les évolutions pour des pays européens se situant dans un contexte semblable et disposant de statistiques comparables, ceux de l'Union européenne à quinze, l'analyse met en évidence de très fortes disparités dans le rythme et l'intensité propres à chaque pays.

Rétrécissement des ménages

Une première statistique disponible ⁽¹⁾ concerne la taille des ménages des pays de l'Union européenne à quinze ⁽²⁾, qui prend en compte trois catégories principales de ménages : 12 % d'adultes vivant seuls, 38 % de ménages composés de deux adultes ou plus sans enfant à charge et 50 % de familles avec enfants ⁽³⁾. Pour l'ensemble de l'Union européenne (à quinze), le nombre de personnes par ménage diminue, de 2,5 personnes en 1981 à 2,1 en 2000. Cette baisse, qui est générale

dans tous les pays considérés, s'explique d'abord par la diminution des naissances. Les Quinze comptaient 5,784 millions de naissances en 1960. Le chiffre 2002 est en dessous de 4 millions – 3,995 millions exactement ⁽⁴⁾, donc inférieur de plus de 30 % à celui de 1960. Ensuite, la baisse tient à un processus de décohabitation entre les générations. En outre, le nombre de familles composées d'un couple sans enfant croît en raison de l'augmentation de la longévité, qui prolonge la durée de vie de couples âgés (formant donc une famille) dont les enfants devenus adultes ont le plus souvent quitté le domicile familial. En effet, la gérontocroissance ⁽⁵⁾, c'est-à-dire l'augmentation des effectifs des personnes âgées, s'accompagne également d'une gérontocroissance des couples âgés en dépit de la différence d'espérance de vie entre les deux sexes. Néanmoins, ces évolutions socio-démographiques ne conduisent pas à des situations totalement homogènes. Selon les pays, les tailles des ménages divergent, tant pour l'année de départ considérée que pour l'année de fin. Ainsi, les données 2000 se situent entre 3 personnes par ménage en Irlande et 2 par ménage en Suède. Avec 2,7 personnes par ménage en 1981 et 2,4 en 2000, la France se trouve au-dessus de la moyenne des Quinze.

Cette première approche de la dimension des familles par la taille des ménages est insuffisante, sachant que certains ménages ne sont pas des familles. Mais les systèmes statistiques nationaux ne livrant pas de données sérielles sur la taille des familles, il faut approcher cette dernière par des mesures indirectes. Dans ce dessein, il importe de considérer d'abord les naissances qui, en fonction de leur nombre et de leur rang, concourent à déterminer la taille des familles. En effet, la baisse du nombre des naissances dans un pays dont la population augmente signifie très probablement une diminution de la taille des familles en général. Mais si l'on ne considère que les familles avec



“Baisse des naissances et gérontocroissance”

enfants, il importe d'examiner le rang des enfants et non seulement leur nombre. En effet, la réalité peut se situer entre deux extrêmes : une population comptant une forte proportion de familles avec enfants, avec une faible taille moyenne de ces familles ; et une population comptant une faible proportion de familles avec enfants, mais avec des familles dont la taille moyenne serait élevée. Dans ce dernier cas, il pourrait y avoir à la fois baisse des naissances et augmentation de la taille des familles avec enfants. D'où l'importance d'examiner le rang des naissances, même s'il ne peut l'être que pour certains pays des Quinze, et pas nécessairement pour l'ensemble de la période écoulée depuis les années 1960.

Une deuxième mesure statistique indirecte de la taille des familles consiste à recourir aux résultats de l'analyse longitudinale qui donne le nombre d'enfants de femmes dont la vie féconde est terminée, donc bien évidemment *ex post*. En effet, plus une femme a eu d'enfants et plus elle a contribué à augmenter la taille moyenne des familles, et *vice versa*.

L'examen des mesures ci-dessus confirme le rétrécissement de la taille des familles dans l'Union européenne, subodoré par la baisse de la taille des ménages précédemment notée. Il permet en outre d'approfondir les mécanismes d'une telle évolution en distinguant deux natures de rétrécissement qui peuvent, selon les pays et les périodes, s'additionner ou s'exclure. Définissons le premier, que nous appelons le "rétrécissement par le haut", comme la baisse de la taille des familles sous l'effet de la diminution des naissances de rang trois ou plus, donc de la baisse du nombre de familles nombreuses. Définissons le second, que nous appelons le "rétrécissement par le bas", comme la baisse de la taille des familles due à une diminution des naissances de rang un, corrélative d'une augmentation de la proportion des femmes sans enfant.



“Par le haut et
par le bas...”

Rétrécissement par le haut

Tandis que la totalité des naissances baisse depuis les années 1960 dans l'Union européenne, les naissances de rang trois ou plus diminuent dans des proportions souvent plus grandes. Par exemple, entre 1960 et 1997, le total des naissances diminue en Italie de 41 % (6), mais celui des naissances de rang trois ou plus baisse de 79 %. Pour les pays des Quinze disposant de données, les niveaux et les évolutions sont très différenciés. En 1960, les pays où la proportion des naissances de rang trois ou plus dans le total des naissances est la plus élevée, supérieure au tiers, sont, dans l'ordre décroissant, l'Irlande, le Luxembourg, la Finlande, le Danemark et l'Italie. Le record est détenu par l'Irlande, avec 60 %. Quarante ans plus tard, vers 2000, l'Irlande est toujours en tête, mais sa proportion s'est abaissée de plus de moitié (28,3 %). Suivent la Finlande, la Suède, l'Autriche et le Luxembourg qui devancent la France, dont la proportion de naissances de rang trois ou plus dans le total des naissances est de 17,2 % (chiffre 2000). Les naissances de rang trois ou plus sont en plus faible proportion en Grèce, au Portugal, en Italie et surtout en Espagne (2,5 %).

La probabilité pour un couple avec enfants d'être une famille nombreuse s'est donc largement affaiblie dans l'Union européenne. Mais les courbes d'évolution conduisent à distinguer deux types de pays. Chez les premiers, la baisse de la proportion de naissances de rang trois ou plus, donc de constitution et ou d'extension de la taille des familles nombreuses, est presque continue pendant la période de quarante ans considérée : c'est le cas de l'Italie, de l'Espagne (pour la période disponible) et du Portugal. En revanche, la proportion des naissances de rang trois ou plus, après être passée par un plancher dans les années 1975, a remonté dans plusieurs pays, comme la Finlande, la Suède et le Luxembourg, quitte à se rabaisser ensuite sans retrouver le plancher précédent. Comment expliquer ces quelques remontées parfois temporaires ? Dans certains pays tels que la Suède, l'évolution de la politique familiale a pu, certaines années, faciliter l'agrandissement des familles. Par ailleurs, pour une catégorie certes minoritaire de familles, la famille nombreuse reste plé-

Qu'une grande famille est une douce chose...

D'où qu'elles soient, les mythologies font fréquemment référence à de grandes familles de dieux aux destinées souvent tragiques.

En la matière, la prime de la notoriété revient sans aucun doute aux Atrides, enfants et petits-enfants du roi de Mycènes connu sous le nom d'Atrée, dont les légendes et le théâtre ont perpétué le souvenir. La saga commence en réalité par une provocation faite par le grand-père d'Atrée, Tantale, fils de Zeus, à l'encontre des dieux, auxquels il tenta en vain, afin de tester leur omniscience, de faire manger la chair de son propre fils Pélops. Ramené à la vie par les dieux indignés qui punirent Tantale comme on sait, Pélops poursuivit sa carrière en devenant roi d'Élide, non sans avoir quand même, à son tour, commis quelques vilénies qui lui valurent de solides rancœurs de la part des familles de ses victimes. Passant allusivement sur ces épisodes, on retrouve un peu plus tard Pélops père de deux charmants jumeaux, Atrée et Thyeste, lesquels ne tardent pas à tuer leur plus jeune frère et sont pour cela bannis par leur père. De complices, Atrée et Thyeste deviennent vite rivaux : Atrée massacre trois des fils de son frère et, inspiré sans doute par l'exemple de son grand-père Tantale, les lui sert dans un banquet ; pour ne pas être de reste, Thyeste fait assassiner Atrée par un autre de ses fils, Égisthe, et devient roi à la place de son frère. Cet épisode ne met cependant pas un terme à ces petites vivacités familiales et le dernier fils d'Atrée, Agamemnon, s'empare à son tour du trône de Mycènes aux dépens

de son oncle Thyeste, comme le rapporte Homère dans *L'Illiade*. Pendant qu'Agamemnon va se battre devant Troie, Égisthe séduit la femme de celui-ci, Clytemnestre, et, dès le retour du roi à Mycènes, le fait assassiner. Le bonheur étant, on le sait, chose fragile, celui d'Égisthe et de Clytemnestre ne résista pas au retour d'exil d'Oreste, un fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, dont l'épée fit passer sa mère et son amant de vie à trépas. Meurtrier de sa mère mais vengeur de son père, Oreste, qui avait agi sur le conseil d'Apollon, fut acquitté par l'Aréopage d'Athènes après une intervention d'Athéna elle-même. Avec ce jugement prend fin la malédiction de la famille. C'est aux deux sœurs d'Oreste, Iphigénie et Électre, qu'il reviendra d'épuiser la veine dramatique non sans avoir, elles aussi, connu des moments forts. Électre, qui avait participé avec Oreste au meurtre de Clytemnestre, fut condamnée à mort mais graciée par Apollon ; quant à Iphigénie, destinée par son père Agamemnon à être sacrifiée, elle devint prêtresse d'Artémis qui la sauva. Ces légendes appartiennent à l'histoire du monde. Elles ont inspiré de tout temps écrivains et dramaturges. Elles ont été maintes fois exploitées au fil des siècles, d'Euripide à Sartre, en passant par Racine, Voltaire, Goethe, D'Annunzio ou Giraudoux... Si la vérité historique ne trouve pas toujours son compte dans ces adaptations, notre plaisir de lecteur ou de spectateur ne doit pas être boudé pour autant.

Pierre Grelley

biscitée. Il peut s'agir soit de familles ayant des convictions fortes concernant l'accueil de la vie, soit de familles issues de l'immigration se conformant au niveau de fécondité de leur pays d'origine.

La baisse de la taille des familles due à la diminution des familles nombreuses peut également se mesurer indirectement en calculant le taux de natalité des familles nombreuses, qui rapporte les naissances de rang trois ou plus à la population moyenne. Ce taux de natalité est, dans tous les pays, plus faible en 2000 qu'en 1960. Il était, par exemple, de 7,2 naissances de rang trois ou plus pour mille habitants en Finlande en 1960. Il n'y est plus que de 2,9 pour mille en 2000. En Grèce, il s'abaisse de 5,2 en 1960 à 1,4 en 2000. Aux Pays-Bas, il diminue de 8,7 pour mille en 1960 à 2,2 pour mille en 2000.

En troisième lieu, le rétrécissement par le haut peut également se mesurer en considérant la descendance finale des générations, disponible pour certains pays certaines années. Pour la génération née en 1935, et dont la vie féconde s'est donc terminée en 1985, la proportion de femmes ayant eu quatre enfants ou plus est de 10 % en Italie, 15 % en Allemagne, 18 % en Belgique, 20 % en Angleterre et pays de Galles, 21 % aux Pays-Bas, 24 % en France, 27 % au Portugal et 47 % en Irlande. Ces chiffres se situent donc dans une fourchette entre 10 et 47 %, avec une médiane à 20 % si l'on exclut la proportion singulière de l'Irlande résultant de l'histoire démographique spécifique de ce pays.

Pour les générations nées un quart de siècle plus tard, soit vers 1960, les résultats disponibles donnent dans tous les pays des chiffres nettement abaissés. D'abord dans les deux extrêmes : en Italie, la proportion de femmes ayant eu quatre enfants ou plus passe à 3 % pour les générations 1955-1958 et en Irlande à 22 % pour la génération 1960 ; l'Espagne, bien que partant de plus haut que l'Italie en 1960, s'abaisse autant qu'elle, atteignant 3 % pour la génération née en 1963. Les données complémentaires disponibles pour d'autres pays des Quinze donnent une proportion de femmes ayant eu quatre enfants ou plus toujours inférieure à 11 %, avec une médiane, hors Irlande à 6 %, inférieure de 70 % à la médiane de la génération 1935.

Les familles nombreuses sont donc minorées, puisque les générations des années 1960 comptent des proportions de femmes ayant eu quatre enfants ou plus beaucoup plus faibles que celles des années 1935. Il n'est donc pas étonnant de constater, en conséquence, une diminution de la taille des familles dont la première cause tient à de moindres naissances d'enfants de rang trois ou plus. Mais ce phénomène de rétrécissement de la taille des familles peut également s'expliquer par la diminution des enfants de rang un car un nombre croissant de femmes reste sans descendance, malgré les progrès dans la lutte contre la stérilité.

Rétrécissement par le bas

Le rétrécissement par le bas peut s'évaluer par la diminution des naissances de rang biologique un ou par l'augmentation de la proportion des femmes sans enfant.

L'examen du nombre des naissances par rang pour les pays offrant des séries statistiques met en évidence trois catégories de pays. Dans la première, la baisse des naissances de rang un est nette. Par exemple, l'Autriche enregistrait 42 000 naissances de rang biologique un en 1984, et seulement 35 000 en 2001 ; l'Espagne, 253 000 naissances de rang un en 1975, et 211 000 en 2000 ; l'Italie, 359 000 naissances de rang un en 1975, et 268 000 en 1997 ; la Grèce, 62 000 naissances de rang un en 1975, et 48 000 en 1999 ; le Portugal, 72 000 naissances de rang un en 1980 et 60 000 en 2001. Dans une deuxième catégorie de pays, le nombre des naissances de rang biologique un est orienté à la baisse dans des proportions limitées, d'autant que cette évolution négative a enregistré de fortes fluctuations. Il s'agit du Danemark, avec 32 000 naissances de rang un en 1975 et 31 000 en 1996, de la Finlande et de la Suède. Enfin, une troisième catégorie de pays compte des évolutions différentes, car elle limite la diminution de la taille des familles due au rétrécissement par le haut en augmentant le nombre des naissances de rang un. Il s'agit des

*“Peu ou pas
d'enfants”*

Pays-Bas, avec 78 000 naissances de rang un en 1975 et 94 000 en 1999 ; et de l'Irlande, avec 21 000 naissances de rang un en 1975 et 24 000 en 2001. Bien que l'on ne dispose des rangs biologiques pour la France que depuis 1998, un examen attentif des données disponibles met en évidence son appartenance à cette catégorie. En effet, la France comptait 277 000 naissances de rang un dans le mariage en cours ⁽⁷⁾ en 1960, année où les naissances hors mariage et les divorces étaient peu nombreux. En 2000, elle compte 405 000 naissances de rang biologique un.

L'intensité du rétrécissement de la taille des familles par le bas est donc variable selon les pays et il peut être nul dans certains d'entre eux. L'analyse longitudinale permet d'approfondir cette question en examinant l'évolution de la proportion de femmes sans enfant par génération. En considérant la génération 1935, la proportion de femmes sans enfant est particulièrement faible au Portugal et en Irlande (4 %), mais plus élevée en Belgique et Allemagne (9 %), en France (10 %), en Angleterre et pays de Galles (11 %), aux Pays-Bas (12 %) et en Italie (13 %). La médiane est ainsi de 10 % pour

les pays de l'Union européenne à quinze pouvant fournir ce type de statistiques. Pour les générations nées un quart de siècle plus tard, vers 1960, les résultats sont en augmentation. Le Portugal a presque doublé la proportion de ses femmes sans enfant, l'Irlande l'a plus que triplée, les Pays-Bas l'ont

augmentée de six points et l'Allemagne l'a plus que doublée. L'Union européenne ne présente qu'une exception, la France, dont la proportion aurait baissé de 10 % en 1935 à 8 % pour la génération 1955, dernière donnée disponible.

Le rétrécissement par le bas de la taille des familles est donc un phénomène général dans l'Union européenne, sauf en France, même s'il est différencié, comme l'attestent les évolutions disparates du nombre de naissances de rang biologique un et l'augmentation de la pro-

*“Un phénomène
général en Europe”*

portion des femmes sans enfant. Ce rétrécissement de la taille de la famille en Europe présente une autre singularité si l'on considère exclusivement les familles nombreuses, définies comme les familles comptant trois enfants ou plus.

Que deviennent les naissances de rang quatre ?

Cette évolution de la taille des familles nombreuses peut être approchée d'une part en rapportant les naissances de rang quatre aux naissances de rang trois, d'autre part en examinant la proportion de femmes ayant eu quatre enfants ou plus.

En effet, si l'on rapporte le nombre des naissances de rang quatre ou plus au nombre de naissances de rang trois, les évolutions sont globalement à la baisse. En Irlande, il naissait, en 1960, 277 enfants de rang quatre ou plus pour 100 enfants de rang trois, ce qui signifie que les familles de quatre enfants ou plus étaient beaucoup plus nombreuses que celles de trois enfants. La probabilité d'agrandissement des familles nombreuses de trois enfants était donc forte. Dans les autres pays, en 1960, les proportions étaient moindres. Néanmoins, il naissait davantage d'enfants de rang quatre ou plus que d'enfants de rang trois en Finlande, aux Pays-Bas, en Italie, en France, au Portugal et en Espagne. Parmi les pays ayant des statistiques disponibles, les chiffres les plus bas se constataient au Danemark et en Grèce, seuls pays comptant en 1960 moins de cent naissances de rang quatre ou plus pour cent naissances de rang trois. Vers 2000, dans tous les pays des Quinze, les chiffres sont inférieurs à 75 naissances de rang quatre ou plus pour cent naissances de rang trois. Ils sont même inférieurs à 35 en Espagne, au Danemark ou en Italie. La probabilité qu'une famille de trois enfants s'agrandisse pour avoir un quatrième

DÉFINITIONS

Ménage : ensemble de personnes, quels que soient les liens qui les unissent, occupant un même logement à titre de résidence principale. Le nombre de personnes d'un ménage peut être réduit à l'unité (ménage composé d'un ou d'une étudiante, d'un ou d'une célibataire, d'un veuf ou d'une veuve).

Famille : cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants. Elle est constituée d'au moins deux personnes, dont au moins un adulte.

Famille comprenant un couple : famille comprenant un couple (marié ou non) et, le cas échéant, ses enfants. Les couples sans enfant peuvent être des couples n'ayant pas encore d'enfants ou dont les enfants, l'âge arrivant, ont quitté le foyer initial.

enfant s'est considérablement affaiblie, provoquant la diminution de la taille moyenne des familles nombreuses.

L'analyse longitudinale permet de confirmer cette évolution. En effet, les données disponibles mettent en évidence la diminution de la proportion des femmes ayant eu quatre enfants ou plus selon les générations. Pour les générations de femmes nées en 1935, la proportion était de 10 % en Italie, de 15 % en Allemagne, de 18 % en Belgique, de 20 % en Angleterre et pays de Galles, de 21 % aux Pays-Bas, de 24 % en France et de 27 % au Portugal, soit une médiane à 20 % si l'on exclut l'Irlande à 47 %. Pour les générations de 1960, les chiffres indiquent des proportions entre 3 % pour l'Italie et 11 % pour la Finlande, avec une médiane à 7 % (toujours si l'on exclut l'Irlande, tombée à 22 %). Puisque de moins en moins de femmes donnent la vie à quatre enfants ou plus, il va de soi que la taille des familles nombreuses se rétrécit. Il s'agit donc d'une diminution des familles les plus nombreuses parmi les familles nombreuses.

De grandes disparités

Mais l'importance des familles nombreuses varie nettement selon les pays européens. En considérant la statistique disponible des couples avec enfants, la proportion des familles ayant trois enfants ou plus au tournant du millénaire est en moyenne de 23 % au sein des Quinze, avec des écarts considérables entre

COMMENT CONNAÎTRE LA TAILLE DES FAMILLES ?

L'évolution annuelle de la taille des familles n'est pas connue de façon directe car cela supposerait un système d'information statistique beaucoup plus complet que ceux existant généralement. Dans certains pays, sa connaissance peut être disponible les années de recensement ou périodiquement, grâce à des enquêtes. Mais mesurer l'évolution de la taille des familles de façon fine suppose de disposer de données sérielles. Aussi faut-il examiner des données disponibles permettant d'approcher indirectement l'évolution de la taille des familles.

La connaissance du rang biologique des enfants à la naissance permet de chiffrer le nombre de naissances de rang trois ou plus dans chaque pays et donc leur proportion dans les naissances. Dans onze pays des Quinze, les statistiques disponibles livrent effectivement les rangs biologiques des enfants sans remonter toujours jusqu'en 1960. Mais cette statistique n'est disponible que depuis 1998 en France car, antérieurement, l'état civil ne fournissait que le rang de l'enfant dans le mariage du moment. Et c'est encore le cas pour la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Or, la simple connaissance du rang de l'enfant dans le mariage du moment comporte deux imperfections. La première tient à ce que le troisième enfant biologique d'une femme qui a eu auparavant deux enfants hors mariage ou deux enfants lors d'un précédent mariage est compté comme un enfant de rang un, ce qui est biologiquement inexact. La seconde renvoie au fait que le rang biologique de l'enfant n'est pas renseigné pour les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant, par exemple en France, une proportion importante des naissances (1). Ces différences de rendus statistiques excluent des comparaisons fiables avec et entre ces pays, compte tenu de leurs proportions fort variables de naissances hors mariage en général et selon les années.

1 - Gérard-François Dumont, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

l'Irlande, 44 %, et le Portugal, seulement 13 %. Les chiffres enregistrent notamment les effets de l'abaissement particulièrement notable de la fécondité ⁽⁸⁾ dans les pays méridionaux de l'Union européenne au cours de ces dernières décennies.

Depuis les années 1960, l'Union européenne connaît donc un rétrécissement net de la taille de la famille, que l'on considère l'ensemble des familles, les familles avec enfants ou les familles nombreuses. Outre les effets de la décohabitation, cette évolution additionne deux causes. La première est le rétrécissement par le haut, en raison de la baisse des naissances de rang trois ou plus et donc de la diminution des familles nombreuses. La seconde tient à un rétrécissement par le bas, dans la mesure où la proportion des femmes sans enfant augmente, sauf en France. Néanmoins, les rythmes et les intensités de ces évolutions concernant la diminution de la taille de la famille sont différents et les disparités restent importantes selon les pays d'Europe. Ils sont globalement corrélés avec les évolutions de la fécondité générale et de la fécondité par rang de chaque pays. ■

NOTES

1 - Sur la question de la disponibilité statistique, voir l'encadré 2.

2 - La prise en considération de l'Europe à vingt-cinq est beaucoup plus complexe car l'héritage des nouveaux membres est à la fois différent de celui des Quinze et différencié selon les dix pays concernés. Cf. Gérard-François Dumont, "Le cinquième élargissement démographique de l'Union européenne", **Population et avenir**, n° 661, janvier-février 2003.

3 - **La situation sociale dans l'Union européenne**, 2003.

4 - **Statistiques en bref**, Eurostat, 20/2003.

5 - Gérard-François Dumont, "L'équation du XXI^e siècle : vieillissement et gérontocroissance", **Population et avenir**, n° 663, mai-juin 2003.

6 - Conseil de l'Europe, **La situation démographique en 2002**, Strasbourg, 2003.

7 - Pour estimer les naissances biologiques de rang un, il faudrait donc diminuer ce chiffre des naissances de rang un dans le mariage du moment qui ne sont pas des naissances biologiques de rang un et l'augmenter des naissances de rang biologique hors mariage.

8 - Bien que plus tardif. Cf. Gérard-François Dumont, **Les populations du monde**, Paris, Armand Colin, 2004 (2^e édition).